



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - Bac Pro TEB - E2 - Préparation d'une offre de travaux (option Bâtiment) - Session 2018

Correction de l'épreuve E2 - Baccalauréat Professionnel Technicien d'études du bâtiment

Matière : Études et Économie - Sous-épreuve E22 : Quantification des Ouvrages

Session : 2018

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

| Correction de l'étude n°1 : Le terrassement du bâtiment B

Objectif : Quantifier les ouvrages liés au terrassement du bâtiment B, notamment la décapage de terre végétale et les fouilles.

Question 1 : Croquis minute et quantitatif

Énoncé : Compléter le croquis minute de la fouille en excavation (article 2.1.3) et établir le quantitatif des articles 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3.

Démarche :

- Pour le croquis minute, il faut respecter les dimensions fournies dans le dossier de base DE1, en s'assurant que le croquis soit clair et proportionné.
- Utiliser la formule de 3 niveaux pour le volume : $V = (B + b + 4 \times bm) \times h$, où :
 - **B** = surface supérieure du terrassement
 - **b** = petite base
 - **bm** = base moyenne
 - **h** = profondeur de la fouille
- Compléter le tableau DR1.2 et DR1.3 avec les résultats obtenus en respectant la terminologie appropriée.

Résultats : Les quantités doivent être établies avec précision après le calcul des volumes pour chacun des articles. S'assurer que les libellés soient clairs et que les unités soient correctement notées.

| Correction de l'étude n°2 : La maçonnerie de briques au RDC du bâtiment B

Objectif : Quantifier les travaux de maçonnerie au rez-de-chaussée du bâtiment A, article 2.3.9.1 du CCTP.

Question 1 : Quantification de l'article 2.3.9.1

Énoncé : Quantifier les surfaces pour l'article 2.3.9.1 en tenant compte des articles 2.3.9.2, 2.3.9.3, et 2.3.9.4.

Démarche :

- Utiliser le document DE2 pour identifier les dimensions des murs concernés.
- Calculer la surface totale en utilisant la formule :
 - **Surface = Hauteur x Longueur**
- Documenter chaque étape dans le DR2.1 et DR2.2 avec soin et précision.

Résultats : Chaque surface doit être clairement détaillée et toute ambiguïté dans les dimensions doit être évitée. Assurez-vous de bien reporter les résultats sur les documents appropriés.

| Correction de l'étude n°3 : La couverture des bâtiments A et B

Objectif : Quantifier les articles de couverture pour le bâtiment A, incluant les tuiles plates, tuiles faîtières, et autres spécifiés.

Question 1 : Quantification des articles de couverture

Énoncé : Sur DR 3.1 à DR 3.3, quantifier les articles 4.2 à 4.8 relatifs à la couverture.

Démarche :

- Overlays des plans de couverture avec des couleurs distinctes pour chaque type d'élément à quantifier.
- Mesurer chaque longueur et surface concernée.
- Utiliser la nomenclature précise pour chaque type de tuile et partie de la couverture.

Résultats : Les résultats doivent être insérés dans les croquis de DR3.1, DR3.2, et DR3.3 avec une attention particulière à l'aspect visuel et à la clarté terminologique.

| Conseils méthodologiques

- **Gestion du temps :** Allouer suffisamment de temps pour chaque partie : 1 heure par étude est un bon repère.
- **Types de raisonnements :** Assurez-vous d'appliquer correctement les formules et de vérifier deux fois vos calculs.
- **Présentation des documents :** La propreté et la clarté de vos croquis peuvent faire la différence : utilisez des outils appropriés (règle, équerre).
- **Pièges fréquents :** Ne pas confondre les unités (m^2 , m^3) et savoir les reporter correctement.
- **Rappels de méthodes :** Toujours valider vos quantifications avec les plans fournis en DE.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.